République du Sénégal

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

REVUE ANNUELLE SECTORIELLE 2015

TERMES DE REFERENCE

Avril 2016

1. Contexte de la revue sectorielle du Ministère

Le gouvernement du Sénégal a adopté en mai 2015, le cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques (CASE), marquant ainsi sa volonté d'institutionnaliser la tenue des revues afin de rendre dûment compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale du pays.

C'est à cet effet que Monsieur le Premier Ministre, par lettre circulaire n° 00533/PM/CAB du 09 février 2016 a instruit les différents départements ministériels à tenir leur revue sectorielle de l'exercice 2015 afin de rendre compte de l'évolution de leurs secteurs dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette directive a été relayée par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan par lettre N° 2082/MEFP/DGPPE/UCSPPE du 25 février 2016 à l'endroit de notre Ministère.

Il s'agira, à travers cette Revue, de :

- Faire le bilan des réalisations de 2015/2016 pour chaque département ministériel ;
- Dégager les perspectives et recommandations ;
- Décliner les lignes d'action phares de 2016.

C'est dans cette perspective que le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance se propose d'organiser un atelier de revue annuelle du secteur sur financement de La CSO/PLCP à travers le PASNEEG, conformément à ses missions d'appui au pilotage stratégique des projets et programmes du département.

En effet, le PASNEEG comme les autres projets et programmes du portefeuille italien au Sénégal est en train de réaliser un exercice ambitieux de renforcement de son système de suivi évaluation, de récolte de données et de développement d'indicateurs. Ce présent exercice de revue du secteur Genre et développement social devra ainsi lui permettre de renseigner son cadre logique notamment la situation de référence et de fixer des cibles consensuelles avec l'ensemble des acteurs.

2. Objectif et résultats attendus de la revue

2.1 Objectifs

L'atelier a pour objectif principal de partager et de valider les contributions des différentes structures du ministère dans la mise en œuvre des actions programmées et réalisées dans le cadre du PSE au cours de l'année 2015.

De manière spécifique, l'atelier de la revue vise à :

- Faire le bilan des réalisations techniques et financières de 2015/2016 pour chacune des entités du département (analyser les écarts constatés, mettre en évidence les principales contraintes et les facteurs favorables qui ont influé sur l'atteinte des résultats) ;
- Dégager les perspectives à court terme et formuler des recommandations.

- Elaborer et valider le plan de travail annuel (décliner les activités phares de 2016).

2.2 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'atelier se résument ainsi qu'il suit :

- Les rapports consolidés des réalisations des structures du Ministère par sous-secteurs sont partagés et validés ;
- Le rapport de synthèse de la revue sectorielle 2015 est partagé et validé selon le canevas indicatif de la Revue globale adopté par la primature et conformément aux objectifs stratégiques du PSE ;
- Les perspectives à court terme (2016) sont dégagées et des recommandations nécessaires à la levée des contraintes identifiées sont formulées ;
- Le plan de travail annuel (PTA 2016) du département est élaboré et validé, conformément aux cibles visées pour cette période.

3. Méthodologie

L'organisation de l'atelier de revue sera articulée autour de deux phases :

- Une phase préparatoire au cours de laquelle les différentes structures intervenant dans un même sous-secteur ou partageant les mêmes enjeux et défis vont se réunir pour élaborer un document consolidé de leurs contributions au rapport sectoriel attendu, conformément au canevas prévu à cet effet ;
- Une phase de déroulement des travaux de l'atelier dans un cadre résidentiel sous forme de séances plénières de partage des documents de contribution et de travaux de groupes thématiques.

L'atelier est programmé sur une période de trois (3) jours.

Les participants seront répartis selon les groupes de travail sous la conduite d'un(e) président(e) assisté(e) d'un(e) rapporteur. Chaque groupe aura pour mandat d'approfondir les centres
s d'intérêt dégagés au cours de la séance plénière en vue d'une restitution et validation par l'atelier.

Les principaux points à développer sont les suivants :

1. Mesurer les performances (comparer les résultats de 2015 à ceux de l'année antérieure et à la cible de 2015, analyser les écarts en mettant en évidence les principales contraintes et les facteurs de succès) ;
2. Apprécier la mobilisation des ressources financières par rapport aux besoins programmés ;
3. Formuler des recommandations permettant de renforcer les performances du secteur ;
4. Dégager les perspectives de 2016 (PTA en conformité avec les cibles visées pour cette période, renseigner la programmation financière de chaque résultat prioritaire)

1. Agenda de l'atelier

Arrivée, accueil et installation des participant(e)s : **le Mercredi 13 Avril 2016 à partir de 17heures**

Jour 1:

Horaire	Activités	Intervenant(e)s
17h00-20h00	Installation des participant(e)s (La veille)	Comité préparatoire (DDSC ; DEP ; CEP ; CSO)
	Session Plénière 1 : Mise en route des travaux	
09h 30 à 10h00	Cérémonie officielle Présentation de l'agenda et de la méthodologie de travail et des consignes des travaux de groupe Questions et réponses de clarification	Cabinet CP Participant(e)s
10h 00 -11h30	Séance plénière : Présentation des rapports préparatoires des cadres de concertation des sous-secteurs et discussions	CEP
11h 30 - 11h45	Pause café	Participants
11h45 - 13h30	Travaux de groupe	Participants
13h30 - 15h	Pause déjeuné	Participants
15h - 18h	Poursuite travaux de groupe	
18h00	Fin des travaux de la jurnée	Participants

Jour 2:

Horaire	Activités	Intervenant(e)s
09h00 à 11h00	***Restitution des travaux de groupe***	Rapporteurs de groupe
11h 00 – 11h 15	Pause café	
11h 15 – 13h 30	Discussions et validation du rapport-bilan	Participants
13h00 – 15h 00	Pause déjeuner	Participants
15h00 - 17h00	Constitution de groupes de travail sur l'élaboration du PTA et démarrage des travaux de groupe	Participants
17h00 – 17h15	Pause café	Participants
17h15 - 18h00	Poursuite des travaux de groupe	Participants
18h00	Fin de la deuxième journée	Participants

Jour 3:

Horaire	Activités	Intervenant(e)s
09h00 à 11h00	***Restitution des travaux de groupe***	Rapporteurs de groupe
11h 00 – 11h 15	Pause café	
11h 15 – 13h 00	Discussions et validation du PTA 2016	Participants
13h00 – 13h 30	Synthèse et clôture de l'atelier	
	Pause déjeuner	Participants
15h00 - 17h00	Retour sur Dakar	Participants

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

****

MINISTERE DE LA FEMME,

DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

----------☆----------

REVUE SECTORIELLE 2015

RAPPORT INTRODUCTIF

Avril 2016

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....

INTRODUCTION .....

I. REALISATIONS .....

I.1. Famille et Femmes .....

I.2. Enfance .....

I.3. Accès aux infrastructures et équipements sociaux de base .....

I.4. Microfinance .....

I.5. Evolution des indicateurs du secteur .....

II. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS .....

II.1. Perspectives .....

II.2. Recommandations .....

III. PROGRAMMATION .....

III.1. Programmation des activités de 2016 .....

III.2. Programmation financière des résultats prioritaires .....

CONCLUSION .....

Annexe 1 : .....

SIGLES ET ABREVIATIONS

Introduction

Dans un contexte de crises généralisées et multisectorielles avec une demande accrue de services publics et d'exigences citoyenne, les politiques publiques doivent s'orienter dans des logiques de développement et de gestion efficace et efficience.

A cet effet, dans le cadre de la mise de son référentiel en matière de politique économique et sociale le Plan Sénégal Émergent (PSE), les autorités sénégalaises ont pris la ferme volonté d'instaurer la culture de l'évaluation des administrations publiques pour mieux appréhender leur performance. Ainsi, est adopté en mai 2015, le Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE) des politiques publiques qui est un instrument permettant d'asseoir une meilleure coordination des mécanismes et dispositifs de suivi-évaluation et de partage des résultats, afin d'apporter les corrections et les ajustements nécessaires[1].

Le CASE s'offre d'un environnement favorable avec la transposition des directives de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) relatives au Cadre harmonisé des finances publiques orienté à la Gestion axée sur les Résultats (GAR) avec le budget-programme.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance s'est aligné aux orientations stratégiques du PSE notamment à ses axes 2 et 3 à travers sa Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD). Les objectifs stratégiques sectoriels déclinés dans ladite lettre contribuent à la mise œuvre du Plan d'action prioritaire du PSE. Dans le même sillage, est élaboré le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2015-2017 avec l'établissement d'une série de programmes dont les actions consécutives ont servi de cadre d'intervention aux structures techniques du Ministère.

Cette présente revue sectorielle met en relief le bilan 2015 du département. Elle est structurée autour de trois parties : la première présente les réalisations enregistrées en 2015, la deuxième décline les perspectives et

[1] Rapport de présentation projet de décret portant création d'un Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE) des politiques publiques.

recommandations et la dernière dégage le cadre de programmation des activités en 2016.

I. REALISATIONS

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a mené des activités importantes à travers ses services techniques et les projets et programmes sous sa tutelle. Les résultats obtenus concernent l'ensemble des sous secteurs du département : (i) femme-famille ; (ii) enfance ; (iii) accès aux infrastructures et équipements sociaux de base ; (iv) la Microfinance.

I.1 Femme-famille

Relativement aux attributions lui conférant, la politique nationale en matière de la femme et de la famille, le Ministère a consacré d'énormes efforts pour la promotion des droits des femmes et la lutte contre la résilience des familles. Les actions menées ont accordé une place importante à la lutte contre les Violences basées sur le Genre (VGB) et la promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

Conscient des conséquences fâcheuses inhérentes aux violences dont les femmes et filles sont victime, le département a élaboré le plan d'action de lutte contre les VGB pour se donner un cadre clair pour orienter les interventions en la matière et auquel s'accordent l'ensemble des acteurs (partenaires techniques et financiers et société civile). Des activités de sensibilisation sont organisées sur toute l'étendue du territoire nationale pour amener les communautés à pendre conscience du phénomène.

Dans la mise en œuvre de la résolution des Nations unies sur les Mutilations génitales féminines (MGF), le rapport pays est élaboré pour être en phase aux engagements de la communauté internationale. La production dudit document est suivie d'une série actions en faveur de la lutte contre les MGF/E, par lesquelles des campagnes de sensibilisations sont menées dans les zones de forte prévalence. A cet égard, 96 émissions de sensibilisation sur les MGF/E et les mariages d'enfants sont tenues dans les radios

communautaires pour faciliter l'abandon de ces pratiques très préjudiciables à la jeune fille. Les activités précitées, sont complétées par la prise en charge psychologique, médicale et financière des femmes victimes.

Concernant la promotion des droits des femmes, le Ministère a procédé à la révision de la Stratégie nationale de Promotion de l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et son alignement au PAP du PSE. Les mécanismes d'intégration du genre ont été renforcés dans les Ministères sectoriels par la mise en place de **N (à renseigner par la DEEG)** cellules genre en 2015. A cet égard, l'audit genre et l'élaboration de plans d'institutionnalisation du genre ont été réalisés au niveau des desdits ministères. A cela, se greffe le renforcement de capacités d'une masse critique d'acteurs sur les concepts et les enjeux de la prise en compte du genre dans les politiques publiques.

Par ailleurs, le Programme Projet d'Appui à la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre(PASNEEG) a été mis en œuvre pour appuyer la révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la SNEEG. Le projet a facilité la mise à disposition d'un outil innovant de mesure des inégalités de genre dénommé Social Institutions and Gender Index (SIGI).

A compléter par les réalisations de la DEEG

I.2 Enfance

Dans le domaine de la promotion des droits de l'enfant, les actions du Ministère sont centrées dans la protection de l'enfance et le Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE).

En charge de la politique nationale de protection de l'enfance, le Ministère dans le cadre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) a réactualisé l'arrêt portant création du CINPE pour son cadrage aux objectifs stratégiques décrits dans le document. De la révision

de l'arrêt primatorial, s'est suivie la mise en place de quatre commissions techniques chargées : (i) la prévention ; (ii) la prise en charge ; (iii) la promotion, partenariat et communication ; (iv) suivi évaluation et gestion des connaissances. Le plan d'action de la SNPE est réactualisé avec l'inscription d'actions épousant les objectifs du PSE, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les thématiques émergentes de protection de l'enfance. En partenariat avec le Ministère de la Justice, le code de l'enfant est élaboré, le département plaide pour son adoption et application. Par ailleurs, les dispositifs locaux de protection sont harmonisés et un paquet minimum de service de protection de l'enfance adopté. Dans le même sillage, des Comités départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) sont installés à Matam, Goudiry, Bounkiling et Goudomp, ainsi trente et un (31) départements sur quarante cinq (45) se sont dotés desdits cadres et les membres formés sur la politique nationale de promotion et de protection des droits de l'enfant. Le rapport compilé des 3ème, 4ème et 5ème rapports périodiques du Sénégal est élaboré et présenté à la 71ème session de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) tenue à Genève.

L'opérationnalisation du Projet de Lutte contre la Vulnérabilité des Enfants, des abris sont construits au profit des écoles coraniques et une structure de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité est en cours de construction dans le département de Thiès. Le plan stratégique d'éradication de la mendicité infantile est conçu dans le souci de redynamiser le programme y afférent.

Le Ministère a promis une nouvelle initiative orientée vers le développement de la recherche en faveur de la protection. En effet, des études sont réalisées par lesquelles le coût des offres de services de protection de l'enfance et la prise en charge alternative des enfants par les femmes sont évalués.

Des dizaines d'enfants vulnérables ont bénéficié d'un soutien médical, social et éducatif et leur famille appuyée dans le financement de microprojets.

La prise en charge des enfants en situation difficile est assurée avec une assistance apportée à mille quatre cent quatre vingt quatorze (1494) enfants

dont quatre cent cinquante deux (452) internes dans le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation pour Enfants en situation difficile (CINDDI)

Concernant l'éducation de la Petite Enfance, la mise en œuvre de la Politique nationale de Développement intégré de la Petite Enfance a amélioré la cartographie des structures scolaires des enfants de moins six (6) ans par la construction et l'équipement de dix (10) cases de tout-petits dans la zone rurale. L'édification de ces structures de Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE) a contribué à rétablir les déséquilibres constatés entre le territoire urbain et le monde rural en matière d'accès aux infrastructures éducatives dédiées à la petite enfance. Par ailleurs, la santé-nutrition est intégrée dans les curricula avec le renforcement de capacités du personnel des structures de DIPE en nutrition et prise en charge de la malnutrition aigue. En appoint à cette initiative, trois cent quatre vingt seize (396) micro-jardins sont aménagés dans les cases de tout-petits et cent trente quatre (134) agents formés dans les techniques de micro-jardinage. La pratique des nouvelles techniques de l'information et de la communication est instaurée dans les structures DIPE avec l'installation de quatre (4) laboratoires informatiques dans les régions de Dakar, Fatick, Diourbel et Matam et le programme Waterford early learning a permis l'enrôlement de sept cent soixante quatorze (774) enfants. Ce dispositif est renforcé par l'installation de cent (100) centres multimédias dans les structures de DIPE.

A compléter par les réalisations de l'ONPN et quelques informations de l'ANPECTP

I.3 Accès aux infrastructures et équipements sociaux de base

L'accès des femmes aux infrastructures et équipements sociaux de base constitue un plier essentiel de la politique de développement social du Ministère. Ce volet constitue un plier essentiel du département et participe à la promotion du développement social. Vu son caractère transversal, le MFFE a entamé dès la seconde alternance un vaste un programme de

construction d'edifices publics pour ameliorer l'environnement social des populations particulierement les femmes afin de leur permettre une meilleure affirmation societale. C'est dans ce cadre que d'importants investissements ont été consentis a travers des projets et programmes. Les actions menées viennent en appoint a certains Ministeres sectoriels tels que l'éducation et la santé, qui sont les principaux concernés.

Les interventions du Projet intégré de Développement économique et social (PIDES), du Projet de Renforcement des Dynamiques locales de Développement économique et social (PRODES) et du Projet d'Alphabétisation et Apprentissage/Lutte contre la Pauvreté (PALAM) ont contribué la réalisation des infrastructures physiques suivantes :

- Construction et équipement de sept (07) infrastructures de base, d'un coût global de 81733510 F CFA ;
- Démarrage de la construction de deux garderies communautaires ;
- Mise en place de deux Centres Intégrés de Développement Economique et Social (CIDES) ;
- **A compléter par les données, du CENAF, du PALAM, de la DAGE et de la DDSC.**

Outre, ces acquis, le MFFE a, dans le cadre son programme d'appui aux femmes, fourni un lot important de matériels d'allègement d'une composition multiple et variée dont les équipements les plus précieux sont : (voire tableau ci-dessous).

DESIGNATION	QUANTITE
Moulins à mil	300
Kit cuisine traditionnel	65
Kit de sonorisation	30
Nattes en plastique	467
Chaises en plastique	1262

Kit panneaux solaires	21
Kit avicole	65
Matériels de maraichage	04
Ensemble lave-mains	580

I.4 Microfinance

La composante Microfinance constitue un levier capital dans le développement socio-économique du pays. Elle offre une large gamme d'opportunités aux femmes et groupes vulnérables pour asseoir leur autonomie économique et financière. Aujourd'hui, l'Etat du Sénégal a fait du secteur l'une de ses priorités afin de faire participer les couches sus-énumérées à la constitution d'une croissance inclusive et durable. La volonté politique des pouvoirs publics s'est traduite par la mise en place d'instruments financiers et de projets/programmes pour faciliter à l'accès des populations aux services financiers décentralisés (SFD).

Assurant la tutelle technique de ces mécanismes, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a développé des initiatives à faveur du développement de la Microfinance conformément à sa mission de promotion des femmes et de création d'entreprises par les femmes.

Le renforcement du cadre juridique et institutionnel a constitué une aubaine à l'émergence d'un secteur de la Microfinance dynamique et intégrée, susceptible d'apporter des changements majeurs à la résilience des femmes et des groupes vulnérables.

Les orientations stratégiques du secteur de la Microfinance sont déclinées dans la nouvelle Lettre de Politique sectorielle de Développement, adoptée en décembre 2015 avec un plan d'action évalué à **100 479 500 000 FCFA**.

Le MFFE a apporté un appui considérable à la professionnalisation des Systèmes financiers décentralisés (SFD) par le biais d'une panoplie d'actions :

- l'accompagnement au redressement des institutions en difficultés en appui conseils, de plaidoyer et de mise en relations. Plusieurs SFD ont bénéficié de cet appui, parmi eux on peut citer : REMEC Niayes, UMECAS, MEC FEPRODES etc...). Dans le cadre du Programme national d'éducation financière, les élus des SFD bénéficiaires ont été formés
- l'élargissement et la diversification de l'offre de services financiers a permis un timide accroissement du taux de pénétration par des Services financiers décentralisés de la population totale avec une hausse de 0,16 point passant de 15,84% en 2014 à 16% en juin 2015. Cet accroissement s'est déteint sur l'effectif des usagers des institutions de Microfinance, lesquelles ont enregistré près de 62 000 membres/clients supplémentaires sur la même période. Le portefeuille de crédit des SDF a également connu une hausse significative passant de 257,5 à 264 milliards sur la même échelle temporelle.

Fidèle à sa politique de création d'entreprises par les femmes et d'activités génératrices de revenus, le MFFE par le biais des mécanismes de financement exclusivement dédiés à cette frange essentielle de la population (Fonds national de Crédits pour les Femmes, Fonds national pour la Promotion de l'Entreprenariat féminin, projets/programmes) a mis contractualisé avec les Services financiers décentralisés pour faciliter l'accès des femmes aux crédits.

Les opérations de financement concernent l'ensemble des régions du pays avec un volume de financement conséquent évalué à **(cumul des financements de la DMF, FNPEF, FNCF, PALAM et CSO/PLC)** qui a permis à la mise en œuvre de plusieurs projets de femmes. **En somme N femmes et N OF (cumul des bénéficiaires des structures sus-énumérées)** ont bénéficié de ces crédits.

A compléter par les réalisations de la CSO/PLCP, du FNPEF

Evolution des indicateurs sur la période 2015

Matrice du cadre de performance du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2015-2017)

Objectif spécifique (précis)	Actions	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	2014	Cibles 2015	Réalisations 2015	Ecart	Observations
Programme 1 : Femme et Famille								
Renforcer la protection, la promotion socio-économique des femmes et des familles	Equité et égalité de genre	La protection, femmes et des familles, leur leadership et leur accès aux instances de décision sont renforcés	1. Proportion de femmes victimes de VBG pris en charge par le ministère	-	50%			
			2. Proportion de communautés ayant fait de déclarations publiques d'abandon de l'excision	5935	6135			
			3. Proportion de familles vulnérables assistées par le Ministère par rapport aux demandes reçues	-	50%			
			4. Proportion de ministères disposant de mécanismes de prise en compte du genre fonctionnels	37%	47%			
			5. Nombre d'agents cadres des institutions publiques formés en techniques d'intégration du genre	300	500			

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

00000331

N°...../MFFE/SG/CEP/am

TRES URGENT

Dakar, le 13 AVR 2016

LE MINISTRE

Objet : Invitation à l'atelier d'élaboration de la revue sectorielle.

En application de la lettre circulaire N°00533/PM/CAB du 09 Février 2016 de la Primature et conformément à la lettre N°002082/MEFP/DGPPE/UCSPPE du 25 février 2016 du MEFP, relatives la préparation de la Revue Annuelle Conjointe (RAC), Le Ministère devra réaliser sa Revue sectorielle. Celle-ci portera, d'une part, sur le bilan des réalisations en 2015 et, d'autre part, sur les perspectives d'actions pour l'année 2016.

A cet effet, vous êtes priés de prendre part à l'atelier de partage et de validation des contributions des différentes structures du Ministère prévu du jeudi 14 au Samedi 16 Avril 2016 à l'Hôtel Amaryllis (Saly).

Les participants sont attendus le mercredi 13 Avril 2016 à 17H.

PJ:

- **Termes de référence**
- **Rapport introductif**

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
Pour le Ministre et par Délégation
Le Secrétaire Général

Sidy GUEYE

DESTINATAIRES

- DC/ MFFE;
- Conseiller technique n°1 du MFFE ;
- Conseiller technique n°2 du MFFE
- Conseiller technique famille du MFFE ;
- Conseiller juridique ;
- Conseiller technique (Ndéye LO) ;
- Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement MFFE ;
- Directrice de la Famille ;
- Directrice de l'Equité et l'Egalité de Genre ;
- Directeur des Droits et de la Protection de l'Enfant et des Groupes vulnérables ;
- Directeur du Développement social et communautaire ;
- Directeur de la Microfinance ;
- Directeur des Etudes et des Evaluation des Projets ;
- Directrice des Organisations féminines et de l'Entreprenariat féminin ;
- Directrice du Centre national d'Assistance à la Formation des Femmes ;
- Directeur de l'Office nationale des Pupilles de la Nation ;
- Directrice de l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout des Petits ;
- Coordonateur de la Cellule de Suivi-opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté ;
- Coordonnateur de la Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Directrice du Fonds d'Impulsion à la Microfinance ;
- Directrice du Fonds national de Crédits pour les Femmes ;
- Directeur du Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin ;

- Directrice du Centre Guindi ;
- Chef du Bureau Communication et Documentation ;
- Coordonatrice Projet intégré de Développement économique et social (PIDES) ;
- Coordonnateur du Projet de Développement Economique et Social (PRODES);
- Coordonatrice du Projet d'Appui à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité du Genre (PASNEEG) ;
- Coordonatrice du Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté (PALAM) ;
- Point Focal SIDA;
- Coordonnatrice de MARFFO
- Un représentant de la DCEF ;
- Un représentant de l'USCPE.

Les destinataires sont priés de bien vouloir se présenter à l'hôtel Amaryllis de Saly, le mercredi 13 Avril à 18 heures.